

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 48

Réclamation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Glisse Course n° :':

Date de l'instruction: 22/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: OPEN 5.70 - FRA 180 - CERISE - Pierre CAU

Réclamé: SL 15.5 - FRA 1158 - Baptiste POLENOR

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

Avec l'accord des deux parties, instruction avant l'heure des convocations.

FAITS ETABLIS

Lors du retour à terre après les courses 11, 180 au près tribord en route convergente avec 1158 bâbord au près.

1158 n'assure pas une veille attentive et découvre tardivement 180.

1158 tente d'éviter le contact en abattant.

Contact avec dommages sur l'arrière bâbord de 180

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

1158 bâbord ne se maintient pas à l'écart de 180 tribord comme requis par les RCV 10 et 14.

Les dommages sur 180 ne sont pas sérieux. Application du préambule du chapitre 2 : pas de pénalité

DECISION

Pas de pénalité

Date et heure: 22/08/2019 21:15 CEST'

JURY

Présidée par: Laurent Remy (FRA)

Membres du jury: Patrick Bréhier (FRA), Bruno Le Maître (FRA)

Imprimé: 22 août
23h31